28e ANNÉE (3e SÉRIE) No 5 1er FÉVRIER 1906

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ XXV. — La question des Séminaires

PHILOSOPHIE

La transformation qu'on rêve de faire subir aux séminaires sous prétexte de rajeunissement est d'une simplicité effrayante. Il faut de la place pour la grande exégèse, la patristique documentaire, l'histoire des dogmes, l'économie politique, les problèmes sociaux, la basse, moyenne et haute apologétique, les sciences naturelles et mathématiques, la littérature, etc., etc. Et c'est la philosophie que l'on condamne tout d'abord à faire les premiers frais de l'opération.

A quoi bon, en effet, ce fatras scolastique incohérent, verbeux, ridiculement formaliste, dont nos professeurs de séminaires s'obstinent à farcir la cervelle de leurs élèves, au détriment forcé d'une formation d'esprit plus moderne, donc plus utile et mieux appropriée aux besoins de la vie présente ? On a tout dit, et l'on n'a pas dit assez encore, sur l'inutilité radicale d'une pareille éducation. Quel prêtre a jamais éprouvé le besoin de mettre en pratique, de se rappeler même, à une heure quelconque de sa vie pastorale, les figures du syllogisme en *Barbara* ou *Bocardo*, la conversion des propositions per « contrap. », le secret de leurs équipollences ? Combien vaines aussi, et spéculations creuses autant que systématiques à priori, les controverses médiévales fameuses sur les universaux, la relation des prédicaments avec les prédicables, l'inhérence aptitudinelle de l'accident à la substance, la divisibilité syncatégorématiquement infinie des parties du continu, la « signature » de la matière par la quantité pour la constitution du formel de l'individualité, le mystérieux pouvoir de projection lumineuse de l'intellect agent sur les « phantasmes » dépouillés de leurs caractéristiques individuantes, la possibilité des êtres permanents ou successifs *ab œterno*, la distinction de l'essence et de l'existence, de la subsistance et de la nature, la bilocation, la prémotion physique des thomistes rigides ou le concours « pendule » des molinistes, etc., etc., sans parler des impénétrables obscurités où tâtonne la vieille psychologie aristotélicienne des quatre sens internes, des onze passions et du double appétit, concupiscible et irascible, sans parler, enfin, de toutes les puérilités dont la physique péripatéticienne continue d'émailler nos programmes de séminaires, par exemple dans la célèbre et immense étude que l'on y fait du système antique de la matière et de la forme !

Tout cela est 1o inutile, 2o dangereux, 3o faux.

Inutile, on le sait trop. Chacun de nous là-dessus possède suffisamment la certitude de l'expérience personnelle.

Dangereux, pour deux raisons claires : d'abord, à cause de la perte énorme de temps qu'entraîne un pareil programme pris au sérieux, non pas comme simple besogne d'archéologie, mais à titre de formation normale philosophique ; dangereux, encore, en raison des matériaux inertes et inutilisables dont la scolastique encombre l'esprit en le rendant par là-même inapte à recevoir tant d'autres connaissances modernes dont il a le plus urgent besoin. Dangereux donc, le procédé scolastique, et par le temps qu'il consomme en pure perte, et à cause du préjudice des dispositions fâcheuses qu'il crée dans l'intelligence du prêtre par rapport aux idées ambiantes du milieu où il est appelé à penser, à raisonner et à vivre.

Fausse, par dessus le marché, cette philosophie, sinon dans toutes ses parties et toutes ses conclusions, au moins dans l'esprit général qui l'anime et dont c'est la caractéristique de se montrer beaucoup plus soucieux du bel ordre idéal des constructions systématiques à priori que du culte de la vérité objective telle que les faits, l'observation et l'expérience nous l'imposent. Fausse aussi dans maintes théories et conclusions de sa phychologie. Il n'est pas de médiocre bachelier qui ne sache à quel point cette partie de la connaissance de l'être humain a été

bouleversée, refondue, entièrement mise à neuf par les études approfondies de la science contemporaine, de la physiologie principalement, pour tout ce qui a trait aux phénomènes de la sensation. La scolastique, elle, reste obstinément figée dans les idées qui avaient cours au temps d'Aristote, toutes d'impression superficielle, universellement rejetées aujourd'hui comme insuffisantes ou contraires aux faits, par les maîtres de l'observation expérimentale, les grands initiateurs de la psychologie contemporaine.

Que veut-on que nos jeunes clercs entendent au langage actuel de la science et de la philosophie, avec un pareil bagage, encore une fois aussi encombrant par son volume énorme que parfaitement inutile sous tous rapports et, qui plus est, singulièrement dangereux pour l'équilibre des pauvres intelligences qui s'en trouvent ainsi écrasées?

Tout cela, bien entendu, sans préjudice des critiques non moins fondées que vaut à la scolastique la rebutante sécheresse de sa méthode, si peu propre à développer les énergies latentes dans une âme de vingt ans, et aussi la subtilité fatigante des analyses métaphysiques qu'elle a tant plaisir à asseoir sur des pointes d'aiguilles.

Anachronisme évident, labeur idéal sans objectivité, et donc, fatigue cérébrale en pure perte, et source d'erreurs.

— Voilà, en gros, le réquisitoire. J'aurais pu l'allonger. Il est suffisant ainsi, et du reste assez connu pour qu'il n'y ait pas lieu d'en occuper davantage l'attention du lecteur. La philosophie scolastique, étant ainsi condamnée, n'a plus qu'à disparaître, c'est clair, et tel est, en effet, le premier article du programme des réformes rêvées. On la biffera entièrement, ou à peu près. Les quelques pages qu'on en daignera conserver prendront place, comme simples vestiges d'une mentalité disparue, parmi les reliques du moyen âge dans ce musée des antiques qui s'appelle l'histoire de la philosophie.

Ce fatras vermoulu, et pourri, sera remplacé par l'étude, autrement pratique, de l'évolution progressive des idées philosophiques modernes pendant toute la période qui s'étend de Bacon à Nietzche. Voilà qui sera vivre de la vie de son temps et mettre l'intelligence cléricale en état de s'adapter aux exigences de la pensée contemporaine.

Quelques enragés d'avant-garde — j'en connais — vont plus loin. Ils trouvent parfaitement dépourvu de raison d'être le cours de philosophie dans un grand séminaire si les élèves sont bacheliers déjà, ou ont étudié précédemment, comme couronnement normal de leur formation classique, la philosophie du programme universitaire. A quoi bon y revenir et quel besoin d'entraîner nos jeunes abbés dans la discussion plus approfondie, stérile quand même, de systèmes philosophiques variés à l'infini, d'où il semble que l'esprit humain n'ait rien de certain à tirer sinon sa radicale impuissance à atteindre la certitude? La théologie étant un genre de connaissances qui procède par méthode d'autorité surnaturelle, n'a point besoin d'une préface philosophique aussi étendue. Là où elle est positive et documentaire, les principes de la critique historique lui suffisent amplement. De même pour l'exégèse et l'histoire. La morale n'a besoin que de quelques bonnes grosses règles générales d'éthique, interprétées par un fort bon sens. Tout le reste relève de l'autorité et de la discipline surnaturelle. Donc, aucun inconvénient à supprimer la philosophie. Immense avantage, au contraire, en raison du temps disponible que cette suppression permettrait d'employer à d'autres études autrement utiles et indispensables.

Ainsi parlent les radicaux. Je les crois peu nombreux encore. Sans aller à cette extrémité, beaucoup de réformistes un peu plus modérés pensent qu'on pourrait garder tout de même une place officielle à la philosophie scolastique dans nos programmes d'enseignement ecclésiastique, à titre de clef nécessaire et d'introduction terminologique à la théologie dogmatique, et à la condition de n'en étudier tout juste que ce qu'il faut pour saisir au moins le langage et la pensée des grands maîtres de la doctrine médiévale, saint Thomas d'Aquin, par exemple, Scot ou leurs commentateurs...

Quel gâchis, mes frères, que tout cela! Quel redoutable péril pour l'Eglise de Dieu et sa doctrine, dans cet assaut acharné à la plus sûre et nécessaire de ses citadelles, à la philosophie scolastique!

Ce qui est triste, profondément triste, c'est que l'attaque part même — j'allais presque dire : surtout — de nos rangs. Cette pauvre scolastique, les gens du monde la connaissent peu. N'est-il pas vrai, le plus souvent, que c'est sur nos dires et notre exemple qu'ils la calomnient? Faut-il faire là-dessus notre examen de conscience? Inutile, n'est-ce pas, cher confrère! Vous n'êtes, j'en suis bien sûr, aucunement disposé à nier un fait aussi évident que la railleuse critique dont beaucoup de prêtres s'amusent à larder l'enseignement scolastique qui se donne au séminaire. Ils trouvent cela intelligent, et de bon genre. Pour le genre, je ne discute pas, c'est affaire d'éducation et de tournure d'esprit. Quant à ce qu'il peut y avoir d'intelligent, et de prudent surtout, dans une pareille attitude, j'avoue n'avoir jamais réussi à le comprendre. Vais-je aujourd'hui convertir ceux que je vise et que je voudrais essayer de guérir sans les blesser? Dieu le sait; pas moi. Je sème le bon grain des idées justes, après quoi il ne me reste plus qu'à supplier sa miséricordieuse Providence de le faire germer dans tous les terrains où il lui arrivera de tomber.

Voyons, mon bien-aimé confrère dans le sacerdoce du Christ et le respectueux autant que loyal amour de l'Eglise, voulez-vous bien m'autoriser à vous soumettre en toute simplicité de cœur une réflexion préliminaire que vous ne trouverez certainement pas indigne de votre attention?

En langage tantôt sévère, tantôt léger, entre la poire et le fromage, ou ailleurs, vous raillez plaisamment la scolastique, avec plus ou moins de succès de fine ironie auprès des gros rieurs que délecte toujours la consonance amusante du *Bocardo*, parfois même, convenez-en, devant des séminaristes auxquels vos sarcasmes causent un trouble dont leurs professeurs recueillent en gémissant l'écho douloureux. C'est là un fait.

Dites-moi, ignorez-vous ou savez-vous ce que l'Eglise pense de la scolastique ainsi bafouée par vous? Si vous l'ignorez, je m'en étonne un peu, car on a dû sûrement vous renseigner là-dessus au séminaire. En tout cas, veuillez vous donner aujourd'hui la peine de l'apprendre. Entre cent arguments — je dis bien cent — que je pourrais proposer à votre méditation, je me contente des deux que voici, étant bien assuré que vous saurez aussi vous en contenter. Ouvrez donc le *Syllabus*, et lisez de près la proposition *condamnée* que voici (nº 13) :

« METHODUS *et* PRINCIPIA *quibus antiqui Doctores scolastici theologiam excoluerunt temporum nostrorum necessitatibus scientiarumque progressui minime congruunt.* »

Cette condamnation, car c'en est une, n'a pas été fabriquée pour les besoins du *Syllabus*. Elle est extraite d'une lettre de Pie IX, *Tuas libenter*, en date du 21 décembre 1863, où vous pourrez sans peine en voir le développement, la portée et les justifications. Peu importe, s'il vous plaît, la nuance théologique précise de l'assentiment que demande le *Syllabus*. Cette condamnation renseigne sur ce qui est la vraie pensée, la vraie direction pratique du magistère officiel de l'Eglise quant au point qui nous occupe.

Veuillez donc aussi, à votre première heure de loisir, vous imposer la peine de lire l'Encyclique *Æterni Patris* de Léon XIII (4 août 1879). Voilà qui est plus moderne que le *Syllabus*, et qui émane 1º non moins que le *Syllabus*, du magistère officiel Pontifical, et 2º d'un Pape dont on peut dire qu'il s'y connaissait en fait de progrès et de civilisation modernes. Ce document fameux est plus long que le précédent, mais aussi plus solidement charpenté et rempli de tout ce qu'on peut souhaiter de bonnes raisons dans un plaidoyer en faveur de la scolastique. Vous serez surpris d'y trouver réponse à toutes vos difficultés, si vraiment vous souffrez d'autres difficultés que du *Bocardo*.

Après cela je vous mets au défi d'oser penser et dire que vous n'êtes pas renseigné sur la pensée du Saint-Siège apostolique par rapport à la scolastique.

Il faut opter : avec ou contre l'Eglise. C'est un choix à faire. Je sais qu'au fond vous ne voudriez pas un seul instant vous donner à vous-même le sot ridicule d'opposer votre avis à celui du pape. Débrouillez donc, alors, vous-même ce qu'il y a d'évidemment troublé, mal en ordre, illogique, dans vos relations avec le magistère de l'Eglise sur ce chapitre fâcheux de la meilleure des philosophies à enseigner dans les séminaires.

J'entends bien que le *Bocardo* est là toujours, et que vous ne vous résoudrez point à vous priver de la liberté d'en rire. Riez-en, à cœur débordant, très cher, sans vous gêner, tant qu'il vous plaira. Le Pape en rit aussi, allez, croyez-le bien. Mais il y a cette différence entre le Pape et vous que, pour Pie IX et Léon XIII, le *Bocardo* risible n'est qu'une sonorité amusante, rien de plus; tandis que pour vous toute la scolastique est dedans. Le Pape ne raille pas la scolastique à propos du *Bocardo*, et c'est ce que vous faites.

Il y a deux manières de rire, voyez-vous, une excellente et une détestable. L'excellente s'amuse de ce qui est risible, sans jamais compromettre dans le rire le respect de ce qui est respectable. L'autre, pas subtile, englobe toute sorte de choses, nullement risibles, dans l'épaisseur de son rire dilaté. Le pont aux ânes de l'hypothénuse est drôle aussi. On rit du mot. Quel imbécile a jamais eu l'idée de contester, sous l'ironie du rire, la vérité géométrique, voire l'utilité, du théorème fameux?

Toute science, tout art, toute industrie a sa technique à part, donc aussi sa langue propre, à l'usage des seuls professionnels, comique parfois pour les profanes, qui au fond n'entendent rien aux choses, mais ont au moins l'esprit de ne rire que des mots; je parle des rieurs chez qui une douce tendance à la gaieté se trouve doublée d'une couche suffisante de bon sens.

La scolastique n'a, sous ce rapport, rien à envier à la médecine, par exemple, à l'histoire naturelle, et à la chimie, donc! Mettons que l'écorce de certains termes, de certaines formules, présente une apparence bizarre. De quel droit concluez-vous ou donnez-vous à entendre à qui vous écoute que le fruit ne vaut rien parce que l'enveloppe n'est pas appétissante? J'ai honte, en vérité, pour notre ordre clérical, d'avoir à donner, à qui de droit, une pareille, et aussi platement banale leçon de bonne tenue intellectuelle. L'avoir esquissée est déjà plus que suffisant. S'il se trouve encore parmi nous des sots pour bafouer en *Bocardo* la scolastique, et assez maladroits pour le faire en présence même des séminaristes, il est bien inutile de perdre son temps à les éclairer; c'est assez de les plaindre.

Cette petite querelle de famille étant réglée, parlons maintenant de choses sérieuses, et voyons ce qu'il faut penser de certains reproches, ci-dessus formulés, que l'on adresse, un peu dans tous les milieux, à la scolastique.

Un critique de littérature, humoriste original, disait un jour à ma table, ceci : « Il y aurait un moyen bien simple de supprimer les neuf dixièmes des controverses publiques qui divisent les hommes. Ce serait tout simplement d'exiger, au premier mot, de tout discuteur ou critique un certificat constatant qu'il connaît bien le sujet dont il se propose de parler, certificat qui lui serait délivré, après examen passé devant une commis-

sion arbitrale compétente... » Pas très pratique, le projet de mon ami, faute de commissions d'examen pour la délivrance des certificats. Rien de plus juste cependant que l'idée qui se cache sous cette boutade.

Neuf fois sur dix on se lance, au hasard des circonstances, en des dissertations improvisées sur des matières que l'on a oubliées, ou que l'on connaît peu, que l'on ne connaît même pas du tout. Toute l'histoire des disputes humaines théoriques et pratiques est là, ou peu s'en faut.

Il m'est arrivé souvent de rencontrer des gens remplis d'un dédain transcendant pour la scolastique. La connaissant bien pour l'avoir vue de près au temps de mon professorat de séminaire, je leur faisais passer, sans trop en avoir l'air, le petit examen de capacité que rêvait mon ami le littérateur. Quelles tristes notes, mon Dieu ! méritaient ces gens-là, jusqu'au zéro absolu, en fait d'information exacte sur ce qu'est et n'est pas la scolastique. N'importe ! Ils la critiquaient tout de même, et d'autant mieux, par les petits côtés, il est vrai, par le ridicule d'un soi-disant trait d'esprit, faute de pouvoir signaler les vices réels de construction d'un édifice où ils n'étaient jamais entrés, dont ils n'avaient jamais, et à travers quel brouillard ! aperçu de loin que la façade.

Inutile, la scolastique, parce qu'elle est trop vieille, contemporaine d'Aristote? — La loi naturelle est plus vieille encore, et toujours utile cependant. Bien vieille aussi la doctrine évangélique, pas moderne du tout. Inutile, alors ? Est-ce que la vérité d'un enseignement, d'une proposition, d'un théorème, se volatilise peu à peu avec le temps, comme un simple liquide ? Dites alors qu'il n'y a de bon et d'utile que ce qui est moderne, et que « l'utilité » est le critérium suprême de la vérité.

Inutile, la scolastique, parce qu'elle n'a pas d'usage dans la direction de la pensée contemporaine ? — La faute à qui ? A elle ? Non, certes ! A vous, et à d'autres, qui ne la fréquentent point ou ne savent pas utiliser les trésors qu'elle tient à la disposition de qui veut les lui demander. Est-ce que l'Evangile a beaucoup d'usage dans la direction de la pensée contemporaine? En eût-il moins encore, vous ne diriez pas, sans doute, qu'il est devenu inutile. Sophisme toujours, et grossier toujours, qui consiste à confondre *utilité de droit* avec *usage de fait !* Dites-donc que l'utilité — l'utilisation — d'une chose se trouve paralysée, neutralisée, par le fait de gens qui ne peuvent ou ne veulent pas s'en servir ; ce sera vrai. Ne dites pas qu'elle perd son coefficient intrinsèque d'utilité possible, jusqu'à s'annuler, suivant l'estime ou le mépris qu'en a l'opinion publique, ce qui est parfaitement faux, sinon l'on vous amènera à conclure que la fortune d'un milliardaire devient quantité négligeable, dépourvue de toute utilité possible, pour cette seule raison qu'elle est immobilisée entre ses mains sans rien produire, sans servir pratiquement à rien ni à personne.

Inutile la scolastique, parce que les prêtres eux-mêmes l'oublient et s'en moquent ? — Même objection que ci-dessus, et même réponse, avec cette nuance d'aggravation que les prêtres ont, en effet, un gros *mea culpa* à faire pour avoir trop coopéré au discrédit de la scolastique devant la « pensée contemporaine. »

Est-il vrai pourtant que ceux qui l'ont connue l'oublient au point que l'on veut dire, et s'en moquent en réalité autant qu'ils en ont l'air ? Il y a deux trésors à utiliser dans la scolastique : la *méthode* et les *principes* (voir le *Syllabus* prop. nº 13, citée plus haut). Des principes, ne disons rien pour le moment ; on y reviendra tout à l'heure. Mais, la méthode, quel homme sensé, quel prêtre conscient, peut sans réserve la trouver absurde, profondément inutile ? Ses défauts même sont la pleine justification de ses qualités, puisque c'est l'exagération de subtilité qu'on lui reproche. Ne fût-elle qu'une simple et très forte gymnastique intellectuelle, l'art merveilleusement sûr de couper, non pas un cheveu, mais une idée dans les quatre sens équivoques dont elle est susceptible, n'enseignât-elle que l'habitude de *distinguer*, donc de *préciser*, et d'éviter les confusions de termes et de concepts, qu'elle prouverait assez par là son utilité, son absolue nécessité même, en un temps surtout où la clarté limpide de la pensée et du langage est le dernier souci de tant de penseurs libres, dont les libres élucubrations philosophiques nous ont valu le chaos où se débat désespérément l'intelligence humaine « non scolastique » de l'heure actuelle.

Après tout, je ne sais pas pourquoi l'on s'obstine à qualifier de scolastique une méthode intellectuelle qui n'est d'invention ni moyenâgeuse ni péripatéticienne, mais tout bonnement rationnelle, sans autre épithète, et contemporaine de l'apparition de l'homme raisonnable sur la terre. Les lois de la logique dans sa triple opération : concept, jugement, raisonnement, sont éternelles comme la vérité subsistante elle-même d'où elles émanent. L'*Organon* d'Aristote les a codifiées, le labeur scolastique les a creusées à fond, mais elles n'ont pas plus pour auteur Aristote ou saint Thomas d'Aquin que le Décalogue n'est attribuable à Moïse ou aux innombrables moralistes qui l'ont commenté.

N'est-ce pas Cousin qui disait — en termes équivalents, je ne cite pas — qu'il n'y a point d'erreur absolue dans la pensée humaine, que toute proposition, aussi fausse qu'on la suppose, renferme toujours, malgré tout, une parcelle de vérité ? Disons, pour ne pas introduire ici une discussion inutile, que c'est vrai au moins 99 fois sur 100. Conclusion : tout le travail de la saine critique intelligente doit donc consister à séparer, en les dosant exactement, les deux éléments de l'alliage. Voilà du coup pleinement justifiée la méthode scolastique, dont c'est précisément la constante préoccupation d'apprendre à faire cette séparation et ce dosage, en dissipant les équi-

voques, les confusions — les fusions, allais-je dire, — à force de définitions, de distinctions, d'analyses, nécessairement profondes, microscopiques et subtiles.

Et voilà un genre de travail qui exerce l'œil en aiguisant singulièrement l'acuité de sa perception. Est-ce inutile, cela, au milieu du tohu-bohu d'erreurs où nous vivons ? Quoi qu'il en ait et qu'il en pense ou dise plus tard, le praticien garde l'habitude acquise des pesées et mensurations délicates. C'est le cas des tempéraments intellectuels vigoureusement formés à la méthode scolastique. Par habituel instinct, ils flairent vite la trace de l'erreur dans son mélange avec la vérité. Ils voient vite l'équivoque, et très vite trouvent les termes corrects qui la dissipent. C'est un supplice pour eux que la lecture de nos modernes philosophes chez qui le flou du langage trahit fidèlement la perpétuelle imprécision du concept.

Je demande maintenant si c'est à cette méthode moderne de philosopher et d'écrire que les réformateurs veulent amener les intelligences cléricales de l'avenir. Je leur demande si, comparaison faite, ils peuvent taxer d'inutilité les procédés de la méthode scolastique. Je demande aussi à ceux de mes bien-aimés confrères qui plaisantent volontiers de la scolastique aujourd'hui, alors qu'ils l'ont brillamment cultivée au séminaire, je leur demande s'il est vrai que leur esprit n'ait rien gardé de cette gymnastique à laquelle pourtant ils conviendront, s'ils sont de bonne foi, qu'ils doivent le meilleur de l'agile souplesse de dialectique dont ils font preuve, à l'attaque et à la défense, dans leurs rudes combats pour la cause de l'Eglise.

Aucune discipline n'est plus salutaire pour l'esprit que la *dissection* logique de l'erreur dans les exercices d'argumentations scolastiques. Loin de les supprimer, ou seulement de les restreindre, un programme intelligent devrait leur donner une très large place dans tout le cours des enseignements « à thèse » de nos séminaires, surtout, bien entendu, pendant la période initiale philosophique plus particulièrement appropriée à la théorie et à la pratique de l'art de raisonner.

Mais l'argumentation « en forme » n'est pas le tout de ce qu'on appelle la « méthode scolastique » ni la seule inutilité qu'on lui reproche. Son procédé de raisonnement, dit-on, est toujours *déductif*, partant de principes à priori, d'où une suite de moyens termes et de propositions se charge de tirer au grand jour des conclusions qu'on avait eu soin d'y enfermer à l'avance à l'état latent, implicite, virtuel. Ceci n'est plus de mode. On fait aujourd'hui tout juste le contraire. Le vrai, le seul procédé vraiment scientifique, c'est l'*induction*, qui part de l'observation ou de l'expérience contingente des faits pour aboutir à la formule générale des lois qui en consacrent le classement rationnel. La déduction est stérile ; infiniment féconde au contraire, l'induction, point de départ et solide base de tous les progrès de la science moderne.

Voilà qui est singulier, par exemple, et montre à nu une indigence d'érudition documentaire bien regrettable chez les auteurs d'une pareille objection. Où ont-ils vu que le procédé déductif est le seul procédé de raisonnement en honneur dans la scolastique ? Autrefois, comme aujourd'hui, on ne trouverait pas un traité de logique qui ne donne la théorie et les règles des deux sortes de raisonnement : l'argumentation syllogistique proprement dite et l'induction.

Et puisqu'il est question de nos séminaires, j'aimerais qu'on me fît voir un seul des manuels de philosophie qu'on y enseigne où l'induction n'ait pas sa place à part, toute la place qu'elle mérite.

Ce qui est vrai, c'est que au moyen âge l'esprit humain n'était pas comme aujourd'hui passionnément — disons presque exclusivement — absorbé dans l'étude des contingences, des faits, des expérimentations et observations ; d'où, tout naturellement, un moindre emploi de l'induction expérimentale, dans son domaine propre des phénomènes d'ordre matériel et sensible. Ceci n'empêche point que des vieux philosophes, et Aristote lui-même, n'aient fort judicieusement manié à l'occasion le procédé inductif, sous sa double forme expérimentale et « dialectique », toutes les fois que le besoin s'est présenté de justifier les majeures assignées comme points suprêmes d'attache aux enchaînements des syllogismes de l'argumentation déductive.

Au surplus, le moyen âge n'est pas en cause ici. La méthode scolastique telle qu'on la présente à nos séminaristes, ne leur donne point du tout le culte exclusif du syllogisme déductif au détriment des droits logiques et de l'emploi légitime de l'induction. Que si, enfin, l'on tient à nous faire avouer que le premier procédé se trouve, en fait, beaucoup plus en usage que le second, dans notre milieu d'enseignement clérical, nous n'y répugnons pas du tout, et ne voyons pas quel argument l'on pourrait tirer de cet aveu contre notre manière d'entendre, avec le magistère ecclésiastique, la formation des intelligences cléricales.

Le séminaire, décidément, n'est pas un laboratoire de chimie ni une école de hautes études pratiques où nos jeunes gens auraient le devoir de se livrer au labeur expérimental que réclame la méthode spéciale des sciences naturelles ou exclusivement documentaires. La philosophie, l'Ecriture Sainte, la théologie surtout, sont des connaissances d'un tout autre ordre, bien plus voisines, si l'on tient à une comparaison, des connaissances intellectuelles pures de la mathématique que de la dissection anatomique ou de la clinique médicale. La plupart de nos principes nous sont donnés autrement que par l'induction terre-à-terre de la voie sensible. Ils nous viennent tantôt des intuitions subjectives de conscience, tantôt de la révélation, tantôt de l'autorité surnaturelle du magistère ecclésiastique. Quoi d'étonnant, dès lors, si l'induction n'y joue qu'un rôle restreint, faute d'objet à son emploi, alors que le procédé déductif, au

contraire, y trouve toute sa raison d'être, sa pleine et absolue nécessité ? A moins de prétendre faire rentrer de force la science sacrée et sa philosophique introduction dans le cadre des sciences profanes, dites naturelles ou d'observation, il faut convenir enfin, de bonne foi, que la méthode qui lui est propre n'est pas frappée d'inutilité par cela seul qu'on en fait moins usage dans les connaissances d'ordre tout différent, qui lui sont étrangères.

J'en ai dit trop déjà là-dessus. On me permettra cependant un simple mot encore sur ce sujet de la méthode scolastique, soi-disant inutilisable parce que surtout, en fait, déductive. C'est grand malheur et grande stérilité pour les sciences « matérielles » elles-mêmes, qu'on ne les traite pas de façon plus scientifiquement logique et déductive. Elles y gagneraient de conquérir le caractère de synthèse métaphysique qui leur manque ; elles y gagneraient une perfection d'harmonie un peu plus solide et féconde que l'état de dispersion atomique où elles végètent et, au lieu de simples catalogues d'expériences numérotées sous des rubriques de classification aussi provisoires qu'incertaines, elles offriraient à l'esprit, par la connaissance des causalités, son alimentation propre et adéquate, la seule qui soit vraiment scientifique. Je ne sache pas qu'on ait démoli encore, et l'on ne démolira jamais la définition fameuse de la science : *Cognitio rerum per causas*.

« Dangereuse, nous disait-on, la scolastique par le temps qu'elle consume en inutilités. » — Nous venons de voir ce qu'il faut penser de ces inutilités, au moins en ce qui concerne la méthode.

« Dangereuse encore, ajoutait-on, en raison du fatras d'archaïsmes dont elle emplit la cervelle de nos jeunes abbés, et de l'obstacle qu'elle oppose par là-même à la formation moderne indispensable de leurs intelligences. » — Ceci touche la question des « principes ». Il est temps d'y venir. Au fond, sur ce terrain-là les deux objections tirées du danger et de la fausseté de la philosophie scolastique n'en font qu'une. Nous les viserons simultanément dans une même réponse.

Il est de toute évidence, en effet, que si les principes et conclusions de la scolastique dans leur ensemble sont vrais, personne ne peut trouver inutile ou dangereux qu'on les enseigne. Qu'en est-il donc, au juste, de la vérité ou de la fausseté de la doctrine traditionnelle scolastique enseignée par nos professeurs de philosophie dans les séminaires ? Tout le problème est là. Il faudrait un volume entier pour le résoudre dans tous ses détails. A défaut d'une analyse aussi approfondie, voici quelques observations très simples, qui nous paraissent topiques et que tout lecteur de bonne foi trouvera certainement suffisantes.

D'abord il y a principes et principes, doctrine et doctrine. C'est un mot et une chose bien vague que la « scolastique. » Nos contradicteurs ne nous supposent pas, sans doute, la prétention et, en fait, l'habitude d'astreindre les jeunes clercs à l'étude, encore moins au culte fétichiste de tout ce qui s'est pensé ou écrit pendant une demi-douzaine de siècles en matière de controverse philosophique.

La « scolastique » est à la fois une période d'histoire et une doctrine. De la période nos manuels n'extraient que la quintessence d'idées qui représente les grandes lignes de l'édifice historique. Pour apprécier la solidité de cette charpente, point n'est besoin d'avoir fouillé jusque dans les coins Aristote, saint Thomas, Scot, Suarez ; point n'est besoin surtout d'avoir fréquenté toute la littérature des commentateurs ou génies de second ordre, encore moins ceux de 3e, de 4e, ou de 5e valeur, car il y en a, et à l'infini, de toute grandeur, de toute originalité, de toute audace, de toute subtilité et même de toute obscurité.

Du reste, je le répète, ce n'est pas « la scolastique » qui est en jeu ; elle n'a rien à voir en notre affaire. Il s'agit de nos programmes cléricaux de philosophie tels qu'ils se comportent à l'heure actuelle, avec la dose exacte de substance scolastique qu'ils offrent à la méditation des élèves. Où trouve-t-on, dans ces modestes abrégés, le fatras chaotique, la montagne d'aiguilles pointues dont on fait un si ridicule épouvantail, à l'usage évidemment des gens qui ne savent pas le premier mot de la question de fait qui est en cause ?

Il ne s'agit donc ni de toute la scolastique, ni de toute élucubration scolastique quelconque, mais des seuls principes fondamentaux de logique, de métaphysique générale, de cosmologie, de psychologie, de théodicée et d'éthique, qui constituent le corps de doctrine commun de la philosophie scolastique dans son essence et telle que les limitent et l'entendent les programmes actuels de nos séminaires.

De cette philosophie-là peut-on dire qu'elle est 1° un tissu de faussetés, 2° un fatras d'archaïsmes démodés, 3° un obstacle à l'intelligence des nouveautés qu'apporte le progrès des idées dans notre civilisation sans cesse en travail d'évolution ?

Fatras, incohérences, subtilités ? — Je demande alors qu'on fasse la comparaison avec tout autre corps complet de philosophie quelconque non scolastique. Je demande qu'on nous montre dans ce monde-là une doctrine qui se tienne debout avec la majesté, l'ordre harmonique, la facilité d'accès vulgaire et surtout la clarté que l'on prétend faire défaut à la philosophie scolastique. Quel bachelier voudra reconnaître ces qualités brillantes, cette douce satisfaction pour l'esprit, dans l'amas parfaitement indigeste qu'il a dû absorber, sous couleur de philosophie dite universitaire, où chacun sait qu'il entre infiniment plus de littérature et d'histoire, voire d'histoire naturelle, que de raisonnement et de philosophie proprement dite ? Quel docteur ès-philosophie osera

prétendre qu'il existe pour lui « une philosophie, » et qu'il n'a trouvé ni fatras, ni incohérences, ni subtilités dans le labeur énorme d'érudition qu'il a dû s'imposer en faisant le tour de tous les systèmes et divagations de l'esprit humain, pour aboutir finalement à cette inéluctable conclusion qu'*il n'y a pas de philosophie*, mais des bribes de philosophies, et que le genre de connaissance qu'on décore de cette étiquette se réduit en fin de compte à un musée où s'entasse, comme tableaux infiniment variés en quantité, valeur et objets, la collection séculaire des caprices de la pensée humaine plus ou moins en mal d'imagination ou de sensibilité ?

Voilà qui est étrange, et justifie la scolastique ! Pendant que les uns lui reprochent son *fatras* et ses *incohérences*, d'autres, tout au contraire, l'accusent d'avoir trop le goût de la symétrie, de vouloir trop mettre un ordre, factice il est vrai, mais enfin trop d'ordre dans ce qu'ils appellent ses constructions métaphysiques à priori, où ils voient une harmonie de synthèse, esthétiquement belle, mais philosophiquement fausse.

C'est un honneur pour la philosophie scolastique d'avoir mérité cette double attaque. La première prouve son souci de la précision, pendant que la seconde atteste la fécondité des principes générateurs de sa métaphysique. Oui, nous le concédons : elle est subtile et elle est harmonique ; si elle est trop l'un et l'autre, disons alors qu'il y a chez elle, exagération et non pas absence de qualités. Mais si enfin elle est cela, l'un et l'autre, convenons que *seule* elle réalise la double caractéristique sans laquelle il est très facile de démontrer absolument à priori qu'il n'y a point pour nous ici-bas de système de connaissances qui mérite au sens vrai et propre du mot le nom de philosophie.

Arrivons maintenant au point le plus délicat : la fausseté prétendue de la doctrine scolastique. Deux réponses là-dessus : l'une à l'adresse de quiconque a le sens de la foi catholique, l'autre à l'usage des penseurs libres sur le terrain de la raison pure.

Aux premiers, à mes chers confrères en particulier, je dis ceci : Vous avez le Pape contre vous. Réglez ce désaccord dans votre conscience comme il vous plaira ; ce n'est pas mon affaire. Tout ce que je puis et dois affirmer ici, c'est qu'il ne nous est pas permis de prendre l'attitude de l'hostilité à l'égard du Saint-Siège, surtout quand il nous renseigne sur la vérité et les mérites de la philosophie scolastique avec la netteté du *Syllabus* et de l'Encyclique *Æterni Patris*.

A la seconde catégorie d'adversaires, je dis : Avez-vous une philosophie vraie à mettre à la place de la philosophie « fausse » scolastique ? Oui ? Montrez-nous la, je vous prie. Ce sera une nouveauté ; personne ne l'a vue encore. Non ? Eh bien ! alors, de quoi vous plaignez-vous, si parmi différentes philosophies, dont aucune ne s'impose à l'intelligence, nous adoptons celle-ci plutôt que celle-là ? Il faut avoir en mains un sûr critérium de certitude, bien exclusif de contradiction, pour se permettre de trouver fausse l'opinion d'autrui. Vous ne l'avez pas ce critérium, vous en convenez vous-mêmes en des formules où vous ne prenez même plus la peine de dissimuler le scepticisme qui vous ronge. Et si vous n'en conveniez pas, vos œuvres, vos variations, la multiplicité capricieuse de vos hypothèses, l'absolu désaccord qui règne d'un bout à l'autre dans votre camp de critique rationnelle, en feraient l'aveu pour vous, malgré vous.

On parle de diminuer, de supprimer même la philosophie scolastique. Eh ! grand Dieu ! par quoi veut-on la remplacer, et quel génie réformateur aura l'audace d'imposer sa philosophie à lui comme seule vraie, alors que tant de maîtres libres penseurs, critiques, modernes, universitaires, psychologues ou matérialistes, lui crient sur tous les tons qu'il n'y en a pas, tout prêts à ajouter qu'il ne peut y en avoir, la vérité étant finalement démontrée inaccessible à l'esprit humain.

Comme je ne puis me permettre, faute d'espace, d'entrer dans le détail des critiques et réfutations, je m'en tiens là, non sans ajouter, toutefois, et pour mon compte personnel, et au nom de tous les maîtres de la pensée chrétienne, que personne jusqu'à présent, aucune critique, n'a réussi à ébranler les principes fondamentaux et les thèses communes essentielles de la philosophie scolastique. Tout ce qu'on a pu faire, et l'on n'a rien fait de plus, ç'a été de jeter le discrédit sur l'ensemble, par voie indirecte de sarcasmes, et à grand renfort de plaisanteries faciles, toujours assurées de leur succès auprès des gens ignorants ou mal informés.

Reste un dernier point à éclaircir. La philosophie scolastique, supposée vraie, aurait au moins le défaut grave de s'adapter mal avec le progrès actuel de nos connaissances dans tous les genres, de s'y montrer même radicalement réfractaire au double point de vue du langage et des idées. Allez donc parler scolastique et métaphysique à des hommes de science ! C'est pourtant, en définitive, des idées et du verbe actuels que doit se nourrir la pensée contemporaine et s'alimenter la dialectique de qui veut être entendu de la société où il vit.

C'est vrai. L'objection cette fois est sérieuse et pour une large part exactement concluante. La philosophie scolastique est incomplète. Mais nos professeurs savent cela et n'omettent point de lui ajouter ce qui lui manque pour accorder son ancien cadre, aujourd'hui évidemment trop étroit, avec les besoins de ce qu'on appelle la « pensée moderne ».

Beaucoup de problèmes se posent maintenant qui étaient ignorés autrefois ; beaucoup de découvertes sont survenues qui ont élargi le champ ouvert aux investigations de la critique philosophique. D'accord ! Donc, il faut modifier en conséquence nos programmes, les allonger, y faire

figurer tout ce que doit connaître un philosophe du xx^e^ siècle, beaucoup plus que ce qui aurait suffi au xiii^e^. D'accord, toujours ! Et l'on n'y manque point dans nos séminaires. Si l'on y manque, on a tort, il faut le dire tout net.

Mais, s'ensuit-il que *faux* et *incomplet* soient des termes synonymes, qu'on puisse indifféremment, sans sophisme, prendre l'un pour l'autre? Les principes rationnels de la scolastique demandent à être appliqués sur des terrains nouveaux. S'ensuit-il qu'ils deviennent faux tout à coup s'ils ne donnent pas, à l'instant précis où on la réclame, une preuve nouvelle de leur fécondité ?

Ce qui a été vrai l'est encore, le sera toujours, ne peut pas ne pas l'être éternellement. Nous admettons fort bien qu'on souhaite dans la forme un rajeunissement de la scolastique qui la mette à jour et la rende plus accessible, pour le langage surtout, aux penseurs de notre temps. C'est tout ce que nous pouvons accorder à l'objection. Il est vraiment trop absurde de prétendre que le théorème de Varignon ou le principe de Képler cesseront d'être vrais le jour où il ne se trouvera plus que de rares intelligences pour les bien entendre, pour en tirer des conséquences pratiques, tangibles, utiles.

Au surplus, voici un autre aspect de la question et une dernière raison, péremptoire, semble-t-il, en faveur du maintien de la philosophie scolastique dans les séminaires. On ne va pas, je suppose, jusqu'à vouloir supprimer l'enseignement de la théologie dogmatique. Quelque idée que l'on se fasse du progrès dont elle peut être susceptible dans l'avenir quant à l'étude positive de ses sources, on n'oserait sans doute pas biffer des programmes la *Somme théologique*, non plus que tout le corps de doctrine traditionnelle où les grands docteurs de l'Eglise, en cela soutenus et confirmés par son magistère, ont fixé l'ossature de cette science sacrée qui est la théologie proprement dite : *Scientia de Deo et operibus ejus, adjuvante lumine revelationis, comparata.*

Or, dans un certain sens absolument vrai, la philosophie scolastique est à la théologie ce que sont les fondations par rapport à l'édifice. Elle en est comme le *substratum*, la clef, la trame rationnelle fondamentale, et, sans métaphore, l'indispensable auxiliaire.

Conçoit-on la broderie sans le canevas, dans une impossible séparation ?

Et ce n'est pas seulement, s'il vous plaît, une simple affaire de terminologie, comme l'étude préalable d'une langue et de sa grammaire pour arriver à pénétrer l'esthétique littéraire de ses grands écrivains. La philosophie scolastique entre pour une part autrement essentielle et vivante dans l'organisme dogmatique. Elle lui fournit son vocabulaire, c'est vrai, mais aussi ses principes, sa doctrine, toute la moelle de sa métaphysique et de sa psychologie. Nous aurons à redire ceci avec plus de précision bientôt Nous demandons quel prêtre sensé, quel catholique même simplement, peut imaginer dans l'ensemble de la science sacrée un divorce qui n'en peut être, de toute évidence, que la dislocation et la ruine. Léon XIII et beaucoup d'autres Papes ont répété cela cent fois. C'est d'ailleurs un fait. On peut tourner un fait, l'interpréter ; le nier, jamais !

Au fond est-ce bien à la philosophie scolastique toute seule qu'on en veut ? N'est ce point plutôt, et radicalement, à la philosophie tout court ? Pour ma part, je soupçonne fort les progressistes « dernier modèle » d'obéir secrètement à une inspiration sceptique qu'ils n'avouent point, qu'ils subissent peut être eux-mêmes sans en avoir bien conscience.

Nous offrent-ils une philosophie pour remplacer l'autre ? Non ! Et où iraient-ils la prendre si, étant un peu érudits, ils sont tout les premiers parfaitement persuadés qu'il n'en existe point? Aussi parmi eux, les uns se contentent-ils de réclamer au séminaire un simple cours moderne de l'histoire des idées, à la Cousin, genre universitaire et panaché, tandis que les autres, plus francs, avouent ne pas même voir l'utilité d'une pareille exhibition, pratiquement stérile, et d'ailleurs suffisamment faite dans l'enseignement secondaire classique au programme du baccalauréat.

Ceci est plus grave, infiniment plus grave, et ne conduirait à rien moins qu'à inoculer au clergé le virus de ce désolant scepticisme plus ou moins agnostique qui ravage si profondément l'esprit de nos soi-disant penseurs et critiques du jour. C'est la fin de tout et l'anarchie complète du haut en bas de l'échelle des idées, des mœurs, de la vie privée et publique, y compris la ruine de la foi, condamnée à disparaître fatalement dans le naufrage de la raison.

Ce n'est point le lieu ni le moment d'entreprendre une étude à part de cette maladie du nihilisme intellectuel. Il suffit, je pense, de l'avoir signalée à l'attention du lecteur comme le plus grave danger dont nous menace la suppression ou même la diminution de l'enseignement de la philosophie dans les séminaires. A aucune époque il n'a été plus qu'à la nôtre nécessaire de défendre l'édifice de la raison ébranlé jusque dans ses fondements par la licence impie d'une prétendue critique qui s'acharne à dissoudre la conscience, à briser toutes les certitudes, à écraser toutes les vérités, naturelles ou dogmatiques, même les plus élémentaires, sous l'orgueil fou de la raison révoltée contre elle-même. Et c'est l'heure qu'on choisit pour énerver dans l'enseignement intégral du prêtre ce par quoi précisément il est *sal terræ* et *lux mundi*, je veux dire l'ardeur de sa foi apostolique doublée des énergies puissantes d'une solide doctrine philosophique naturelle !

Soyez sincère, et crânement prenez position pour l'une ou l'autre hypothèse de cette alternative à laquelle je vous défie bien d'arriver jamais à vous soustraire : Existe-t-il, oui ou non, ici bas à la portée de l'homme, une boussole capable de le guider dans le chaos d'erreurs et d'insanités

pratiques où sa vie intellectuelle est constamment ballottée ? Si, pour vous, il n'y en a pas, avouez-le, et vous voilà acculé logiquement au néant du scepticisme radical et agnostique ; s'il y en a une, avouez-le aussi, ce ne peut être que la philosophie. Dans la première hypothèse je comprends votre secrète antipathie pour la philosophie, et la déplore ; dans la seconde, si vous êtes honnête et conséquent avec vous-même, vous devez vous joindre à nous pour demander qu'on apporte plus de soin et de temps que jamais à son étude dans les grands séminaires.

On voudra bien m'excuser d'avoir un peu longuement insisté sur ce chapitre. Allez au fond, chers confrères, qui ne vous payez pas de mots et d'impressions, mais savez raisonner froidement, allez au fond des choses et vous verrez si nous ne devenons pas fous, si nous ne mourrons pas moralement faute de philosophie.

Ce n'est pas un an, c'est deux et plus encore qu'il faudrait consacrer dans nos programmes à la bonne formation rationelle d'un vigoureux autant que subtil esprit critique chez nos jeunes clercs. Là est la clef qui ouvre toutes les portes du savoir humain vrai, ordonné, certain. On l'a mille fois redit, et il faut le répéter encore : la philosophie est au dogme, à l'Ecriture sainte, à l'histoire, au droit, aux sciences de tout ordre et de tout objet, à la morale et à l'art lui-même, ce que l'alphabet, ou, si l'on veut, la grammaire est par rapport à la littérature.

J'en appelle à la conscience loyale de tous ceux qui me lisent et veulent bien parcourir de temps à autre les colonnes de l'*Ami*. Est-ce que ce n'est pas toujours, en fin de compte, à un embarras philosophique que se heurte leur pensée dans ses doutes, et n'est-ce point par une analyse de simple raisonnement philosophique — qui n'en a pas toujours l'air — que les doctes par eux consultés résolvent leurs difficultés en projetant dans leur intelligence la lumière de principes philosophiques oubliés ? En ce qui me concerne, j'affirme volontiers que le meilleur de ce que j'ai pu apporter de critique rationnelle dans mon enseignement dogmatique et moral du séminaire et, plus tard, dans mes prédications, dans les directions du confessionnal, même dans les décisions auxquelles l'administration de mon diocèse m'a jadis associé, c'est à la philosophie que je le dois, à la philosophie que j'ai passionnément aimée comme élève et comme professeur, que j'ai toujours cultivée depuis du mieux que j'ai pu.

Il y a à Rome un Pape et une Congrégation des Etudes spécialement chargée par lui du soin de veiller sur l'enseignement des séminaires. J'espère bien qu'ils ne laisseront point se consommer le suicide auquel on nous entraîne en essayant d'atteindre, dans la philosophie en général, et surtout dans la scolastique en particulier, la source même de toute vie intellectuelle, de toute vie sacerdotale intelligente.

Non, mille fois non, ce n'est pas la philosophie qu'il faut écourter si l'on veut allonger certains autres programmes des études cléricales. La peur d'un pareil crime nous a arraché le cri d'alarme qu'on vient d'entendre. De grâce, laissons aux laïques « progressistes » la responsabilité de leur attitude méfiante à l'égard du magistère enseignant de l'Eglise. C'est à des prêtres que nous parlons ; qu'eux au moins nous comprennent et nous aident à résister aux séductions de l'esprit mauvais qui cherche à nous envahir. Ils savent qu'on souhaite énergiquement à Rome le maintien et même l'extension de la philosophie scolastique dans les grands séminaires. S'ils pensent que Rome a tort, qu'ils osent le dire. Nous guerroyons, nous, à armes découvertes. Est-ce donc trop présumer de leur loyauté que de les inviter à en faire autant ?

(A suivre).

QUESTIONS

de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je vous serais reconnaissant de me dire si l'on peut de son vivant, dans la crainte que les héritiers n'oublient leur devoir, se faire dire des messes avec espoir que le fruit puisse servir à l'acquittement de nos dettes à payer en Purgatoire.

R. — 1° Tous les théologiens enseignent que, d'après l'institution divine, la sainte messe remet immédiatement et directement les peines temporelles qu'il nous reste à expier en ce monde ou en l'autre après que nos péchés mortels ou véniels nous ont été pardonnés. Elle produit cet effet en fournissant pour nous le montant de notre dette tiré du trésor acquis par l'adorable Victime du Calvaire. Cette doctrine est conforme à celle de l'Eglise. Le Concile de Trente (sess. XXII, cap. 2, c. 3) ne nous dit-il pas en effet que le sacrifice de la messe est offert *pro pœnis, satisfactionibus*, etc. ? En s'exprimant ainsi, dit Gihr, l'Eglise semble vouloir indiquer que la messe, en tant que sacrifice propitiatoire, remplace pour les défunts les *peines* qu'ils ont à subir, pour les vivants la *satisfaction* qu'ils ont à faire. « Il écarte ainsi pour les uns et les autres le dernier obstacle à leur entrée dans la gloire [1]. »

Comment se fait cette condonation ? — Si les vivants pour lesquels le saint sacrifice est offert sont bien disposés et capables d'en percevoir le fruit, elle se fait *ex opere operato*, infailliblement et toujours. Toutefois nous ignorons dans quelle mesure. Cela dépend avant tout de la volonté de Dieu, mais cela dépend aussi des dispositions du sujet. Aussi un certain nombre d'auteurs pensent-

[1] Gihr, *La sainte messe*, t. I, p. 170 et suiv.

ils que la quantité de la peine remise aux vivants est d'autant plus grande qu'ils s'en rendent plus dignes par les actes de repentir, d'humilité, de patience, etc., qu'ils s'efforcent de multiplier [1].

2° Mais la sainte messe n'est pas seulement un sacrifice propitiatoire, elle est aussi un sacrifice impétratoire. Considérée sous ce dernier aspect, elle peut aussi nous aider à obtenir la condonation des peines dues à nos péchés. Et cela de deux manières : médiatement et immédiatement. Médiatement, en nous obtenant les grâces qui nous aideront à faire pénitence et à satisfaire à la justice divine ; immédiatement, en nous obtenant de Dieu la remise partielle ou totale de notre dette. Que la sainte messe, envisagée comme sacrifice impétratoire, jouisse de cette efficacité immédiate, c'est une opinion pieuse très soutenable au dire de Suarez, vraie aux yeux du cardinal de Lugo. N'est-elle pas du reste confirmée par la pratique de l'Eglise ? Car, si le saint sacrifice n'a pas l'efficacité que nous venons de dire, comment expliquer ces prières insérées à l'Office des défunts par lesquelles l'Eglise supplie le Seigneur d'accorder aux âmes souffrantes, en considération des pieuses supplications, le pardon qu'elles ont toujours désiré ?

3° On peut donc très bien faire dire pour soi des messes de son vivant. Et, dans beaucoup de cas, la prudence conseille d'agir de la sorte, car les héritiers se préoccupent beaucoup plus de recueillir la succession du défunt, que de délivrer son âme du purgatoire. Si on le fait et qu'on se mette dans les dispositions voulues pour recueillir le fruit de la sainte messe, on n'a pas seulement l'espoir que ce fruit diminuera ou acquittera nos dettes envers la justice de Dieu, on en a la certitude.

Q. — Une personne pieuse a des attaques d'épilepsie. Plusieurs fois elle est tombée, quelques instants après avoir communié. Doit-on lui interdire la communion fréquente, par crainte qu'il n'y ait des parcelles d'hostie mêlées à l'écume qui lui vient sur les lèvres pendant les crises ? C'est le sentiment de certains confrères.

Une telle conduite à l'égard d'une personne qui ne trouve de consolations, au milieu de ses épreuves, que dans la communion et l'assistance à la messe, me semble dure et presque cruelle. Du reste il est plus que probable que l'écume qui sort de la bouche des épileptiques durant leurs crises, ne vient pas de l'estomac. Alors pas de crainte de profanation matérielle et pas de raison pour interdire la communion fréquente.

D'autres confrères vont plus loin et pensent que la personne dont je parle est même exempte d'entendre la messe le dimanche.

Si on pouvait prévoir qu'une crise arriverait durant la messe, je suis d'avis que l'audition de la messe ne serait pas obligatoire le dimanche. Mais les attaques d'épilepsie étant imprévues, j'ai conseillé à la pauvre malade l'assistance à une messe basse.

Quelle est, en ce cas, l'opinion de *l'Ami*, pour la communion et pour l'assistance à la sainte Messe ?

R. — Un peu sévère, à notre avis, l'opinion de vos confrères. Si elle est surtout basée sur la crainte des vomissements, rassurez-vous et rassurez-les. L'écume des épileptiques ne vient pas de l'estomac. Le vomissement proprement dit ne se produit ordinairement pas pendant les crises. Il y a, c'est vrai, expulsion automatique de vilaines matières au dehors, mais pas par ce côté-là.

Il faut avouer cependant que l'ensemble des désordres, parfois graves, qui caractérisent les accès d'épilepsie, constitue pour la sainte Eucharistie un accompagnement fâcheux au triple point de vue du culte en soi, de la personne malade et du public. Si les crises se répétaient souvent, très peu de temps après la communion, à l'église, devant témoins, nous ne prendrions pas sur nous d'autoriser la communion fréquente qui, en somme, est facultative et que l'on suspend souvent, au grand regret de bonnes âmes très pieuses, pour des raisons moins sérieuses que celle-là.

Que si les accès sont relativement rares, et ne coïncident que rarement avec le moment de la communion, si surtout le scandale n'est pas à craindre, les témoins étant au courant de l'affaire et tranquillisés sur le sort possible des saintes Espèces en pareil cas, il nous paraîtrait dur de priver de la communion fréquente la pauvre infirme qui dans son incurable misère n'aurait guère que cette consolation-là à espérer. La solution du problème est donc à peu près toute concentrée sur le point précis de la fréquence et coïncidence des crises « publiques » avec la sainte communion, en pleine église. L'exposé de votre cas tel que vous l'avez rédigé nous semble, provisoirement du moins, permettre une décision bénigne.

Pour l'assistance à la messe, vos confrères ont davantage raison, bien que vous n'ayez pas de votre côté tout à fait tort. Incontestablement la probabilité sérieuse de crises épileptiques ou simplement épileptiformes (comme dans les poussées violentes de la grande hystérie) est une raison moralement très suffisante pour excuser du précepte de l'assistance à la messe. Cependant, comme la raison de cette excuse procède plutôt de l'ordre public, auquel il convient d'épargner le spectacle troublant de l'épilepsie, que du malade lui-même qui ne sait ordinairement pas au juste à quel moment il tombera, nous trouvons sage votre décision qui défend la grand'messe solennelle et permet la messe basse à l'infirme.

En tirant un peu sur la logique, il y aurait lieu de conclure que l'épilepsie excuse en réalité tout aussi bien de la messe basse que de l'autre, de toute messe quelconque, puisqu'il s'agit de protéger l'église, le culte et les assistants fidèles contre le désordre des crises épileptiques. C'est vrai ; aussi pourrait-on, en effet, sans aucun scrupule, adopter cette solution radicale uniforme. Mais autre chose est le précepte, autre chose la piété de l'âme fidèle. Exempte du précepte, en principe, celle-ci peut encore avoir le pieux désir d'assister tout de même à la messe pour sa consolation personnelle. Reste à savoir si, n'ayant pas le droit de lui imposer cela, on peut au moins le lui permettre sur sa demande.

[1] S. Thomas, III, q. 79, art. 5.

Comme l'inconvénient des crises est évidemment moindre à une messe basse, à une messe surtout (si possible) où il y a peu d'assistants (dans le cas de plusieurs messes basses), nous ne voyons pas pourquoi on refuserait, pour cette messe-là du moins, la permission, qui ne se justifierait plus autant s'il s'agissait de la solennité publique de la grand'messe paroissiale.

Donc, sur ce point, nous vous donnerions raison, mais toujours d'après l'énoncé du cas, tel que vous nous l'exposez, et sous réserve qu'il n'y a ni fréquence ni coïncidence habituelle des crises avec le moment où se célèbre la messe, hypothèse qui entraînerait assez vite, non seulement l'excuse, mais la défense même de paraître au milieu de l'assistance des fidèles à une cérémonie publique quelconque.

Q. — J'ai entendu certains confrères dire que les curés ont le droit de donner la dispense du maigre, et l'un d'eux affirme qu'il avait trouvé cet enseignement dans l'*Ami du Clergé*. Est-ce bien exact ?

R. — Nous avons reconnu et nous maintenons aux curés le droit de dispenser, en vertu de la *coutume*, des lois de l'abstinence, du jeûne et des œuvres serviles. « Parochi, dit Cl. Marc, in multis locis, habent ex consuetudine facultatem dispensandi, etiamsi facilis sit recursus ad episcopum, *in minutis et frequentibus necessitatibus* ; sed cum hac facultate sola vi *consuetudinis* polleant, in iis tantum rebus dispensare possunt, de quibus usus introductus est, ut in jejunio, abstinentia et operibus die festo prohibitis [1]. »

A l'endroit où il parle de la dispense du jeûne, Cl. Marc indique les conditions requises pour que la dispense soit valide [2]. Tout d'abord, elle ne peut s'exercer qu'en faveur des sujets, c'est-à-dire des paroissiens, *cum solis suis subditis*. De plus, elle ne peut viser que des cas particuliers, *in casu particulari*, et non l'ensemble de la paroisse. Par cas particuliers, il faut déjà comprendre les individus isolés à qui l'on peut accorder une dispense pour un temps plus ou moins long, si les circonstances persistent. Personne n'a dit que l'on devait renouveler la permission chaque jour à une personne qui continue à en avoir besoin.

On peut aussi, croyons-nous, accorder à une famille tout entière la permission du gras, si tous les membres en ont un égal besoin. Ici encore, nous sommes *in casu particulari*, même dans le cas où la dispense serait accordée pour quelque temps, les circonstances l'exigeant.

Enfin il faut une cause sérieuse, *ex justa causa*. Assurément on n'exigera pas une cause aussi sérieuse que celle qui, d'après les théologiens, fait disparaître l'obligation de l'abstinence. Dans ce cas, le curé serait réduit au rôle du théologien qui pèse la valeur des motifs allégués, et n'aurait pas à faire usage d'un pouvoir personnel qui fait

[1] *Institutiones morales*, t. I, n. 235.
[2] *Ibid.*, n. 1240.

disparaître le lien de la loi au moyen de la dispense. Cependant il faut déjà un commencement de difficulté pour l'observation de la loi que la dispense va faire disparaître.

Q. — 1° Un tertiaire qui était entré dans une Congrégation et qui, par le fait, avait cessé d'appartenir au Tiers Ordre, se sécularise. Peut-il après sa sécularisation se considérer comme faisant partie du Tiers Ordre ?

2° Un curé est nommé dans une paroisse où est établie une Fraternité. A-t-il besoin de demander des pouvoirs spéciaux pour diriger la Fraternité, recevoir les professions des tertiaires, donner le cordon de Saint-François ?

3° Dans une paroisse, les prêtres ont coutume d'entendre les confessions le dimanche, pendant les messes basses. Les personnes qui se confessent pendant une messe d'obligation satisfont-elles en même temps au 2e commandement de l'Eglise ?

R. — Ad I. Les religieux à vœux simples qui appartenaient à un tiers ordre au moment de leur profession ont cessé, non seulement de jouir de ses privilèges, mais aussi de lui *appartenir*, comme le dit le décret du 31 janvier 1893, ad IV : « An religiosi qui sua jam vota nuncupaverant in proprio Instituto approbato vel ab Apostolica Sede, vel ab Ordinario loci, ante decretum *in una Veronensi* editum sub die 16 Julii 1887, et jam Tertio Ordini S. Francisci adscripti reperiebantur, post præfatum decretum adhuc pergant ad eumdem ordinem Tertium *pertinere* ejusque gratiis et privilegiis gaudere ? — Resp. *Negative* [1]. »

Dès lors que les liens sont rompus entre le religieux et le tiers ordre, ils ne peuvent pas se renouer *ipso facto* par la sortie du religieux de sa communauté. Par cette sortie, le religieux devient apte à rentrer dans son ancien tiers ordre ou dans un autre, mais il lui faut une *profession nouvelle*.

Ad II. Nous avons répondu par l'affirmative à une question identique, en 1905, p. 589.

Ad III. Peut-on satisfaire au précepte de l'audition de la messe en se confessant pendant la messe ? — Cela dépend évidemment du temps que dure la confession, du moment où elle est faite, et des motifs qui font choisir le moment de la messe pour la faire.

Il est certain qu'une confession qui durerait tout le temps de la messe ou du moins une partie principale, par exemple la consécration, ne pourrait être comptée comme suffisant pour l'audition de la messe, parce qu'il n'y a pas l'attention externe requise par les théologiens pour la messe de précepte. Une opinion *probable* enseigne cependant qu'il faudrait excepter le cas où une personne devrait sans cela rester longtemps dans le péché mortel [2].

Mais si la confession est de peu d'importance

[1] Tachy, *Les Tiers Ordres*, 1897, p. 50, n. 49.
[2] S. Alphonse, lib. III, n. 332.

et courte, elle ne gêne en rien l'audition de la messe [1].

Les théologiens permettent aussi aux domestiques qui n'ont pas d'autre moment, de faire leur confession pendant la messe [2].

Q. — Dans le collège de X..., les élèves de la Congrégation de la Sainte Vierge font, chaque vendredi, l'exercice du Chemin de la croix, et pour qu'ils s'y rendent volontiers au détriment d'une récréation, on a disposé les choses de la manière suivante :

Ils sont groupés dans les premiers bancs près du sanctuaire. Le préfet lit une courte méditation, puis récite un *Pater*. Pendant la lecture, tous sont agenouillés ; pendant la récitation, tous se lèvent. Il y a donc mouvement général quatorze fois, mais non déplacement.

A la fin, l'on récite cinq *Pater* et *Ave* aux intentions du Souverain Pontife et de l'Eglise.

Des professeurs s'adjoignent aux élèves par dévotion et suivent le même ordre.

1° Les uns et les autres gagnent-ils les indulgences du *Chemin de la croix ?*

2° Sinon, que faudrait-il modifier dans cette organisation ?

3° Au cas où un indult serait nécessaire, l'accorderait-on facilement à Rome pour une raison de ce genre, qui tend à faire honorer Notre-Seigneur par de futurs séminaristes et des jeunes gens du monde ?

R. — La pratique indiquée ne nous semble pas réunir les conditions imposées par la S. C. des Indulgences pour l'acquisition des indulgences.

Quand on fait le chemin de la croix *en commun*, le changement de place exigé par la visite des stations doit se faire aussi bien que dans le cas où l'on est isolé, si cela peut avoir lieu *sans causer de désordre*. Il faudrait que la chapelle de l'établissement fût bien étroite, ou le nombre des congréganistes bien grand, pour qu'il y eût désordre à parcourir tous ensemble les stations du chemin de la croix.

Supposé que cela fût, pour gagner les indulgences en restant à sa place, il faudrait faire parcourir les stations par un prêtre accompagné de deux servants, même sans surplis, qui réciterait les prières d'usage [3].

Un indult ne paraît aucunement nécessaire, puisque les personnes présentes peuvent aller d'une station à l'autre.

Q. — Titius, enfant de parents païens, a été élevé à l'école catholique et baptisé. Etant sorti de l'école, il est retourné chez ses parents où il est redevenu païen, et comme tel a participé à toutes les fêtes païennes. Etant en âge de se marier il a pris une païenne à la manière païenne, c'est-à-dire en dehors de tout prêtre. Cette femme n'ayant pas d'enfant, notre homme se marie à une autre païenne, qui est stérile comme la 1re. Alors il en prend une troisième, qui est baptisée, mais dont les parents sont païens. Le mariage se conclut comme les autres, à la manière païenne.

Voilà donc notre homme en possession de 3 femmes, car il les a gardées toutes les 3.

Au bout de quelques années, cette 3e femme catholique étant prise de remords, désire rentrer dans le giron de l'Eglise. Elle vient régulièrement à la messe le dimanche et demande instamment qu'on arrange son mariage et qu'on baptise ses 3 enfants. Le mari lui-même demande la même chose pour sa femme et ses enfants. Quant à lui personnellement, il viendra plus tard, dit-il ; pour le moment, il a 3 femmes et il ne veut pas les lâcher. Par ailleurs il est bien disposé pour la religion. Etant chef de village et le plus instruit, ou plutôt le seul sachant lire, c'est lui qui apprend le catéchisme aux catéchumènes de son village. Il vient à l'église de temps en temps et m'apporte sa collecte comme les autres chrétiens. Si la polygamie était permise, je crois que ce serait un excellent chrétien.

Cela dit, je demande s'il n'y aurait pas moyen, pour sauver la femme catholique, d'arranger ce mariage.

D'abord y a-t-il mariage valide ? (Le décret *Tametsi* n'a pas encore été publié dans notre pays) « Cela, me direz-vous, dépend du consentement. » Le consentement a été le même que pour tous les mariages païens, c'est-à-dire que le mari a voulu prendre une femme de plus avec l'intention de la garder toujours, mais aussi avec l'intention d'en prendre une quatrième si elle n'a pas d'enfant. La femme, elle, a consenti à devenir la 3e femme de cet individu.

En supposant que ce mariage soit valide, comment faire pour le régulariser ? J'ai consulté plusieurs de mes confrères. Quelques-uns prétendent qu'on ne peut l'arranger qu'à condition que le mari abandonne les deux païennes, parce que, disent-ils, un polygame ne peut pas donner un consentement complet, vu qu'il s'est déjà donné à d'autres.

D'autres sont d'un avis contraire et disent que les 2 femmes païennes sont de vraies concubines, et la 3e la vraie femme.

Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — L'*Ami* donne raison à vos derniers consulteurs. Ni l'une ni l'autre, en effet, des deux premières unions ne pouvait constituer un mariage valide, à cause de l'empêchement dirimant de disparité de culte, votre homme étant baptisé et, comme tel, soumis à cet empêchement.

Au contraire, le troisième mariage est valide, comme contracté entre deux baptisés, sans autre empêchement dirimant par ailleurs, on le suppose. Les deux premières femmes sont simplement des concubines, seule la dernière est la vraie et canonique épouse Concluez tout de suite que si le mari, *apostat*, revient à la foi catholique, il faudra le traiter, au point de vue du mariage, comme un fidèle, non comme un infidèle. Point d'interpellation, point d'autre mariage possible, du vivant de sa légitime actuelle.

Quant à la situation de la femme, c'est affaire à régler surtout d'après la considération de la coopération et du scandale. Son mari a deux concubines ; ce n'est pas sa faute et elle n'y peut rien. Cela ne l'empêche point de vivre, elle, de son côté, dans la mesure du possible, en bonne catholique. On peut donc présumer que le fait de vivre dans un pareil milieu, en contact avec un pareil homme et de pareilles femmes, ne présente point pour elle le danger, soit de coopération à leurs œuvres mauvaises, soit de perversion pour elle-même.

Arrivons au scandale. Faut-il admettre cette malheureuse à la participation publique du culte et des sacrements ? Oui, si l'on peut, par moyens

[1] Cl. Marc, *Institutiones morales*, t. I, n. 676.
[2] *Homo Ap.*, l. VI, n. 31.
[3] *Decreta auth.*, n. 210.

appropriés et efficaces, éviter l'étonnement du peuple chrétien, qui pourrait trouver étrange que les missionnaires ne répugnent point à admettre cette perle dans leur compagnie malgré sa vie habituelle *inter porcos*. Non, dans le cas contraire, et alors il faudra *privatim* veiller à l'entretien de cette âme dans la foi et l'état de grâce, en lui faisant comprendre les désagréables obligations de sa situation présente.

Nous voudrions bien aller plus loin et vous dire nettement si c'est le oui ou le non que vous devez adopter. A notre grand regret nous avouons être obligés de nous réserver sur ce point précis de la décision concrète à adopter, et cela, vous le comprendrez, faute d'être assez familiarisés avec votre milieu païen pour apprécier en pleine connaissance de cause la question, très variable, très locale, très personnelle même, du scandale plus ou moins à craindre *in casu*.

Voilà pour la résolution générale de vos difficultés d'après les principes et au seul point de vue de la validité, objective pour ainsi dire, du mariage.

Vous touchez en passant un autre point qui pourrait ouvrir la voie à une réponse différente et mériterait une étude à part. En quelle mesure les païens, avec leurs idées fausses et corrompues, avec leurs pratiques étranges aussi en pareille matière, apportent-ils dans leurs unions sexuelles une intention et un consentement théoriquement suffisants pour constituer sous ce rapport un contrat valide de mariage proprement dit? C'est là un problème beaucoup plus vaste que le cadre de votre cas particulier. Nous n'y voulons point entrer pour le moment. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de vous rappeler que les congrégations romaines ne sont pas aussi empressées que certains missionnaires à regarder pareils consentements comme nuls.

En lisant de près l'*Ami du Clergé*, vous trouverez d'autre part une consultation de missionnaire qui nous a amenés à présenter certaines considérations dont vous pourrez peut-être faire profit, ne fût-ce que pour vous exercer à les réfuter si vous ne les trouvez pas tout à fait conformes à votre sentiment. Pour ne pas nous répéter à si brève distance, nous vous renvoyons à cet article (page 42), où vous trouverez le complément de la présente réponse.

Q. — Est-il vrai que d'après un récent décret on peut gagner l'indulgence de l'*Angelus* en semaine, en quelque position qu'on récite cette prière, à genoux, debout, assis, en marchant?

R. — Nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas de décret *récent* permettant de gagner l'indulgence de l'*Angelus* en semaine en quelque position qu'on le récite, à genoux, debout, assis, ou en marchant. — Rappelons cependant un décret qui répond en partie à vos questions, mais qui est déjà ancien, puisqu'il date du 3 avril 1884 : on y accorde toutes les indulgences attachées à l'*Angelus* aux fidèles qu'une *raison suffisante empêche de se mettre à genoux ou de prêter attention au son de la cloche*, pourvu qu'ils récitent le matin, ou vers midi, ou le soir, l'*Angelus* et les trois *Ave Maria* avec le verset *Ora pro nobis* et l'oraison *Gratiam tuam*.

Q. — Un confrère a reçu un indult qui lui permet de commencer Matines à une heure, mais *cum ratione*. Il voudrait savoir ce que signifie cette clause. Il me semble qu'il ne s'agit pas de motif grave ; mais encore, *Commoditas non est ratio*, dit Ærtnys. Quelle serait donc cette raison tant requise que suffisante?

R. — Remarquons tout d'abord que Ærtnys ne vise pas spécialement le cas qui nous est soumis [1]. Il ne parle pas de l'interprétation des indults accordés par le Saint-Siège pour l'anticipation des Matines à une heure, mais du changement à introduire dans l'ordre et le moment spécifiés par l'enseignement commun pour la récitation licite. D'après cet enseignement, les Matines et les Laudes doivent être récitées au plus tard dans la matinée du jour propre ; il en est de même de Prime et de Tierce. Quant à Sexte et à None, on peut les dire soit avant, soit après midi. Pour les Vêpres et les Complies, le temps de la récitation licite va de midi à minuit.

L'auteur conclut : « In officio privato anticipare vel postponere tempus licitum horarum absque rationabili causa est peccatum veniale : quia est contra jus et consuetudinem Ecclesiæ, quamvis ea circumstantia sit levis. — Excusat autem quævis causa rationabilis, v. g., concio paranda vel audienda, periculum superventuræ occupationis, major devotio, tempus aptius ad studendum et similia ; non vero sufficit sola *major commoditas, sine alio motivo honesto* [2]. »

Quel est ce motif honnête qui doit être ajouté à la plus grande commodité pour rendre licite l'interversion des différentes Heures de l'office ? Nous pensons qu'il est difficile de ne pas rencontrer l'un ou l'autre des motifs énumérés ci-dessus : ce qui rend l'action licite. Prenons des exemples. J'assiste à une messe chantée pour les vivants ou pour une fête particulière. Après avoir récité les Petites Heures, il me reste quelques instants et je songe à anticiper les Vêpres et les Complies, parce que la récitation est plus commode pour moi à ce moment où je suis plus recueilli, et parce que cela me permettra de les mieux réciter. En réalité tout se réduit à une plus grande commodité, qui

[1] Comme notre correspondant ne nous indique pas le passage qu'il a en vue, nous avons dû parcourir les pages consacrées par Ærtnys à la récitation du Bréviaire afin d'y trouver les mots : *Commoditas non est ratio*. — Nous en prenons occasion pour renouveler la prière de nous indiquer, chaque fois qu'on nous donne une référence, le titre de l'ouvrage, l'édition, la page et le numéro : c'est d'ailleurs la méthode que nous suivons pour les nôtres.

[2] Ærtnys, *Theologia moralis*, 1890, lib. V, tract. II, n. 47.

semble excuser de la faute vénielle. Cette plus grande commodité n'existerait pas par exemple si, le soir de ce même jour, je devais revenir à l'église pour y chanter les Vêpres, parce que les motifs qui m'invitaient à la récitation pendant la messe se vérifieraient aussi pendant les vêpres, ce qui enlèverait tout motif d'interversion. Comme exemple correspondant, on peut renvoyer après midi la récitation de Prime et de Tierce, quand on prévoit que l'on assistera à un office le soir et qu'on priera plus commodément.

Voilà les causes qui excusent de l'interversion pour le temps de la récitation du bréviaire. Ces causes peuvent-elles être invoquées par celui qui a obtenu un indult l'autorisant à commencer les Matines à une heure *cum ratione ?* Nous le pensons. De fait, la concession d'un indult rend la récitation *valide, même sans cause*. C'est ainsi qu'on l'interprète ordinairement; autrement la concession de ces indults serait une source de scrupules très douloureux pour les prêtres qui les obtiendraient; ils se demanderaient chaque fois qu'ils useraient de l'indult s'ils avaient une raison assez grave pour la *validité* de la récitation, qui s'impose sous peine de péché *mortel*. Par conséquent, le *cum ratione* ne regarde que la récitation *licite* et s'impose seulement sous peine de péché *véniel*, et l'on peut appliquer à la circonstance tout ce que nous avons dit au sujet de l'interversion licite des différentes Heures de l'office.

Q. — Page 1004, l'*Ami* soutient que les curés ont en vertu de la coutume la faculté de dispenser de l'abstinence. On ne peut refuser, dit-il, à cette coutume une valeur légale.

S'il en est ainsi : 1° Pourquoi, lorsque dans une paroisse il y a un vendredi concours de peuple, par exemple à l'occasion d'une foire, les curés au lieu d'accorder eux-mêmes dispense de l'abstinence, s'empressent-ils de la demander à l'évêque, qui l'accorde toujours non en vertu d'un pouvoir personnel, mais en vertu, dit-il, d'un indult du Souverain Pontife ?

2° En supposant qu'un curé a la faculté d'accorder dispense de l'abstinence lorsque il y a dans sa paroisse concours de peuple, peut-il étendre cette dispense jusqu'au presbytère afin de mieux traiter ses confrères qui, à l'occasion de ce concours de peuple, viennent ce jour-là le voir en grand nombre ? En tout cas, peut-il user de la permission qu'il a demandée à l'évêque en faveur de ses paroissiens ?

3° Lorsque le soir les paroissiens sont de retour de la foire et qu'ils sont rentrés individuellement chez eux, peuvent ils continuer d'user de la dispense qui a été accordée pour le repas qu'ils ont pris à midi à l'hôtel? Et le curé peut-il lui aussi le soir, quand ses confrères sont partis, continuer d'user de la dispense qu'il avait pour midi ?

4° Je connais un cas où de braves gens devaient avoir chez eux de nombreux ouvriers un vendredi pour le service d'une batteuse, qui ne pouvait être renvoyé au lendemain. C'était des ouvriers de bonne volonté et sans salaire. On tenait par conséquent à bien les traiter. Mais comment faire un vendredi, à moins d'obtenir dispense de l'abstinence ? On s'adresse au curé, qui répond qu'il n'a point la faculté d'accorder une telle permission. Le curé s'adresse à l'évêque, qui répond qu'il ne possède pas d'indult pour des cas semblables.

Dans ces conditions, *quid* du pouvoir du curé et à plus forte raison de l'évêque sous le rapport de l'abstinence ?

R. — Ad I. Le pouvoir de dispenser du curé ne vaut que pour les *cas particuliers* et avec une cause juste [1]. Voir ci-dessus, page 91.

Nous ne l'avions pas rappelé à l'endroit cité, parce que nous n'avions pas à traiter la question d'une manière complète.

Ad II. Quand la permission a été accordée à la paroisse, le curé peut en user en faveur des habitants et des hôtes du presbytère, à moins qu'il n'y ait une restriction formelle qui les excepte.

Ad III. La permission étant *locale*, on ne peut en profiter en dehors de la paroisse. Il suit de là que les personnes étrangères qui ont fait gras le matin à la foire sont tenues, quand elles sont rentrées chez elles, de faire maigre.

Pour les personnes du village, la permission continue si elle a été accordée d'une manière générale pour le jour de la foire ou de la fête. Dans ce cas, le curé peut, lui aussi, en profiter comme ses paroissiens.

Ad IV. Ni l'évêque ni le curé n'ont le pouvoir de dispenser dans le cas que vous indiquez, où il s'agit seulement de *mieux traiter* les ouvriers occupés au service d'une batteuse. Néanmoins il peut se rencontrer des circonstances où les propriétaires qui font battre ne pourraient pas préparer en maigre un repas aussi abondant et aussi réconfortant que l'exige le travail pénible de la batteuse : ce qui les mettrait dans une véritable *impossibilité morale* d'observer la loi de l'abstinence. Dans ces circonstances, certains curés croient pouvoir user de leur pouvoir de dispenser et d'interpréter la loi, qui n'oblige pas *cum tanto incommodo ;* nous ne pouvons les condamner s'ils prennent les précautions nécessaires pour empêcher le scandale résultant d'une permission de cette sorte.

LITURGIE

Q. — 1° J'ai une annexe dont la patronne est sainte Catherine, 25 novembre. Dans cette annexe, je dis seulement une messe basse tous les dimanches.

Cependant, pour la fête, j'y chante la messe et les vêpres.

Je demande *a)* si je suis tenu à me conformer aux règles établies pour la récitation de l'office du patron, et à en faire mémoire pendant l'octave à l'office et à la messe que je célèbre dans mon église principale ? *b)* Quelle messe je dois chanter quand la solennité est avancée, à cause de l'Avent ? Jusqu'ici, j'ai chanté dans ce cas la messe de la fête occurrente, mais les vêpres de sainte Catherine. *Quid ?*

2° Je serais bien aise de savoir s'il faut réformer l'usage établi de ne donner la sépulture ecclésias-

[1] Cl. Marc, *Institutiones morales*, t. I, n. 1240.

tique des adultes qu'à ceux qui ont fait la première communion. Je parle des enfants. La question délicate est celle des frais plus considérables imposés à la famille par un enterrement d'adulte ; l'apparence de désir de lucre pour le prêtre réformateur ; enfin l'étonnement des intéressés, qui diront que mes prédécesseurs étaient sans doute aussi scrupuleux que moi de leurs obligations, or ils ne le faisaient pas.

R. — Ad I. Vous n'avez point à vous occuper de sainte Catherine, comme patronne de votre annexe, *au Bréviaire*, et vous devez réciter son office sous le rit seulement qu'il a dans l'Ordo diocésain, sans y rien changer ou ajouter. Et voici pourquoi. Les pouvoirs que vous exercez dans l'annexe, vous ne les tenez pas de votre titre de curé, mais bien d'un acte particulier du supérieur ecclésiastique qui a seulement voulu par là assurer le service religieux de cette église actuellement sans clergé. Cela est si vrai que si l'on vous retirait votre annexe, votre titre de curé n'en serait aucunement diminué, et resterait tout à fait intact. Or ce n'est qu'à titre de curé que vous pourriez dire l'office de sainte Catherine sous le rit de 1re classe avec octave, et dans l'annexe vous n'êtes que prêtre de service. Donc, pas de changement à *votre Bréviaire*.

Mais *pour la messe* il en va autrement. Comme vous êtes chargé de donner les offices religieux auxquels a droit cette annexe, il faut, quand vous y célébrez, vous conformer à son Ordo, sans vous occuper nullement de celui de votre église principale. Or, dans le cas présent, sainte Catherine, comme patronne, y a droit au rit de 1re classe avec octave. Vous devrez donc en dire la messe sous ce rit à l'incidence et à la solennité, pour répondre aux vœux de la population qui attend la messe ces jours-là, et vous en ferez, du reste, mémoire pendant l'octave, *mais seulement les jours où vous irez célébrer dans l'annexe* ; car la patronne de votre annexe n'a rien à démêler avec votre église curiale. (Cf. S. R. C., 5 juin 1899, n. 4025, surtout ad IV).

Quant à la solennité de sainte Catherine, elle se doit célébrer *en règle générale* le dimanche suivant, et s'il n'est pas du nombre des dimanches empêchés, comme serait le 1er dimanche de l'Avent, il n'y a pas de difficulté : on chante la messe de sainte Catherine, avec mémoire unique du dimanche sous une conclusion distincte. (S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3754, ad II). Mais si le dimanche suivant est empêché, en droit la solennité doit être reportée au 1er dimanche non pareillement empêché. Or, en France, beaucoup de diocèses célèbrent au 2e dimanche de l'Avent la solennité de l'Immaculée-Conception : d'où renvoi de sainte Catherine jusqu'au 3e dimanche.

C'est un retard que les paroissiens, surtout à notre époque, ne comprendront que difficilement. Ensuite, dites-vous, votre paroisse chrétienne ne veut pas faire de réjouissances profanes en Avent, et à cause de cela on devance la solennité, et on la fait ces années-là le dimanche avant l'incidence.

Si vous aviez un indult semblable à celui de Bayeux (11 mars 1837, n. 2761), l'anticipation serait régulière (et en le demandant, vous l'obtiendrez) ; mais on ne peut vraiment regarder comme solennité de sainte Catherine la messe chantée d'un confesseur ou autre saint occurrent. C'est la supprimer en fait contre tout droit, et indisposer en outre les fidèles qui ne manqueront pas de s'apercevoir un jour ou l'autre de votre (comment dire ?) pieuse supercherie. Le seul moyen de rentrer dans l'ordre, c'est donc de rompre avec cet abus.

Ad II. Les statuts diocésains ou des ordonnances épiscopales règlent ordinairement ces questions délicates, et il faut toujours s'y conformer pour éviter toute difficulté. S'il arrivait cependant que l'âge à partir duquel on devra être enterré comme les adultes n'ait pas été fixé par l'autorité diocésaine, nous ne voyons qu'un moyen d'empêcher toute insinuation malveillante contre vous : c'est de prendre l'avis de l'évêque, ou mieux de provoquer une mesure générale pour le diocèse.

A plus forte raison est-ce l'avis pressant que nous donnerons à notre confrère, s'il se trouve en face d'un usage établi. Ce serait se briser sans profit que d'aller contre, s'il n'a pour se couvrir un ordre de son évêque.

Q. — Des pierres d'autel ont été régulièrement consacrées. Quelques mois après, le vicaire général s'aperçoit que quelques couvercles de sépulcres n'étaient pas solidement fixés. Il mande un marbrier et lui fait consolider ceux qui n'étaient pas suffisamment bien scellés. Comment devait-il procéder pour qu'on puisse se servir de ces pierres d'autel, et qu'il n'y ait pas lieu de recourir à une nouvelle consécration ?

R. — Des décrets vont nous l'apprendre. Le P. sacristain d'un monastère de Cisterciens ayant remarqué que le couvercle des reliques avait été soulevé et descellé, crut bon de le consolider à l'aide d'un ciment nouveau, mais sans toucher aux reliques ni les changer de place. Comme le P. Abbé du monastère doutait si l'autel n'avait pas été exécré à cause de cela, il demanda l'avis de la Congrégation, et en cas d'exécration, la faculté de procéder lui-même à une nouvelle consécration, en usant des privilèges reconnus aux abbés cisterciens.

La réponse fut qu'il n'y avait pas lieu de recourir à une nouvelle consécration, si le sacristain, n'ayant point ouvert le sépulcre des reliques, s'était contenté de le consolider avec du ciment nouveau ; mais qu'il faudrait seulement le faire si le sépulcre avait été ouvert : « Si sepulcrum apertum non sit, sed tantummodo novo cœmento firmatum, negative ; si secus, affirmative, facto verbo cum SSmo. » (S. R. C., 25 septembre 1875, n. 3379).

Que répond encore Rome à l'archevêque de Lucques ? Celui-ci veut savoir si l'on peut regarder comme exécrés des autels dont rien n'établit l'ouverture du tombeau des reliques, mais où,